

que plutôt que de s'opposer à nous, ils devraient nous donner leur soutien.

Des voix: Oh, oh!

M. McRae: Je le répète, cette politique de contrôle des prix et des salaires ne peut fonctionner que si elle est appliquée avec justice. Bien des gens ont dit que nous devons nous montrer fermes en ce qui concerne les prix, et je suis d'accord là-dessus, mais il faut aussi être équitable en ce qui concerne les salaires. Je pense que les lignes directrices visent cet objectif. Si le Nouveau parti démocratique se souciait vraiment de ce problème, il devrait nous soutenir au lieu de s'opposer à nous.

Il y a eu un rattrapage des salaires de 16 à 18 p. 100 cette année, et il atteindra 35 ou 40 p. 100 dans deux ans. Il ne s'applique pas à tous les secteurs de la population active, cependant. Pour ne citer qu'un seul exemple, des employés de l'industrie des pâtes et papiers, dont les contrats remontent à avril 1973, ne se sont pas rattrapés. Selon moi, les lignes directrices sont très claires en pareils cas: si un contrat est entré en vigueur avant le 1^{er} janvier 1974, il y aura un certain rattrapage ou une compensation est de mise. On ne peut s'attendre à ce que quelqu'un travaille pour \$1.70 de l'heure de moins qu'un autre, simplement parce que le premier a signé son contrat le 14 octobre et le deuxième, le 15 novembre. Cela est stipulé noir sur blanc dans les lignes directrices. Il faut que le programme soit équitable. Il n'a de chances de réussir que si la commission anti-inflation statue de façon équitable sur les conventions salariales.

● (1550)

Une chose m'inquiète. Certaines entreprises du secteur des pâtes et du papier invoquent les lignes directrices pour dissimuler leur mauvaise volonté. «Nous ne pouvons pas vous donner d'augmentations correctes, disent-elles, les lignes directrices nous l'interdisent». C'est inexact. Elles n'auraient qu'à faire des offres valables et à les soumettre à la commission. Si ces offres respectent toute la réglementation, la commission les admettra.

Une voix: A condition qu'elles ne dépassent pas 10 p. 100.

M. McRae: Plus de 10 p. 100, s'il y a lieu. Il ne convient pas de se décharger de ses fautes sur le gouvernement.

Voyons aussi l'effet des lignes directrices sur les conventions des employés des Postes. Il y a deux syndicats à la Poste. Celui des facteurs a accepté les offres avantageuses qui lui étaient faites. Le ministre avait fait un réel effort, pour améliorer le climat. Comme tout le monde le sait, un climat de guerre règne dans certaines régions entre la Poste et son personnel. Le ministre (M. Mackasey), qui voulait rétablir la situation, a présenté aux facteurs des offres équitables. Elles ont été acceptées, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier dernier. Mais les postiers ont fait traîner les négociations en longueur. Le ministre leur avait offert les mêmes conditions qu'aux facteurs. Ces conditions sont avantageuses et équitables à tout point de vue. Quand je parle d'équité, je parle de juste rémunération des travailleurs. Je pense que, lorsque les postiers connaîtront dans le détail les offres qui leur ont été faites et qu'ils se prononceront par un vote, ils mettront un terme à la grève.

Je prends la Poste comme exemple, parce que les lignes directrices permettent d'obtenir des conditions équitables. Si nous voulons créer un climat social acceptable au Canada, il importe de traiter équitablement nos travailleurs. Il faut bien sûr prévoir des possibilités de rattrapage, cela le gouvernement l'admet. Il reconnaît que, dans cer-

tains secteurs, les salariés ont pris du retard qu'ils n'ont pu rattraper. Le gouvernement n'a pas ouvert une échappatoire, il a simplement voulu assurer la justice.

L'été dernier, je suis intervenu énergiquement à la Chambre en faveur du rattrapage salarial. Je pense toutefois que nous nous attirerons de sérieuses difficultés si, en plus des 15 ou 30 p. 100 de hausse de cette année, nous ajoutons encore l'an prochain 25 ou 30 p. 100. Les effets s'accumuleront. C'est pourquoi il faut appliquer immédiatement des mesures de contrôle. Nous admettrons des hausses de 8 p. 100, auxquelles s'ajoutera l'indexation. C'est ainsi par exemple que, si le coût de la vie augmente de 9 p. 100, les lignes directrices permettront de relever l'augmentation de 1 p. 100. On voit donc que les lignes directrices sont établies de manière à assurer l'équité à long terme.

L'industrie des pâtes et du papier me préoccupe. Dans ma localité quatre usines sont en grève, j'espère qu'un règlement interviendra sous peu. Je suis surtout préoccupé parce qu'un nouveau syndicat canadien connu sous le nom de Syndicat national des travailleurs du papier, l'un des meilleurs syndicats au Canada, est impliqué dans ces grèves. Deux syndicats internationaux se sont fusionnés pour le former et il est entièrement canadien. Je lui souhaite beaucoup de succès, car je pense qu'il avance dans la bonne direction. Je demande à l'industrie à ne pas entraver cette nouvelle orientation.

Des voix: Bravo!

M. McRae: Bien des députés, dont des membres de mon groupe, se sont inquiétés de la justice des mesures d'austérité envers le gagne-petit, celui qui gagne \$4,000 \$5,000 ou \$6,000 par année; on a donc proposé de hausser le plafond de \$600. C'est une bonne suggestion. Mon groupe a aussi proposé de ne pas appliquer du tout les lignes directrices à ceux qui gagnent moins de \$7,400—\$3.50 de l'heure—pour que, par exemple, ceux qui gagnent \$4,000 puissent voir porter leur salaire à \$6,000.

M. Broadbent: Comment vont-ils obtenir cette augmentation?

M. McRae: Cela devra être déterminé dans de nouveaux programmes. Selon nous, il faut introduire cette proposition dans les lignes directrices pour que l'on ne puisse dire, comme on l'a fait, qu'elles ne permettent pas aux personnes qui se situent au bas de l'échelle des revenus de toucher des augmentations appréciables. Cette disposition figure dans le programme.

J'estime que les lignes directrices seront équitables. Je ne pense pas que ce programme puisse s'appliquer si nous traitons le salarié injustement. C'est pourquoi il est si essentiel d'être équitable. Le programme doit être juste, et il l'est. J'appuie totalement les lignes directrices, et je pense que la commission anti-inflation rendra des décisions équitables. Certains députés devraient se préoccuper davantage des questions d'équité que d'essayer de défaire la mesure anti-inflation du gouvernement.

Avant que mon temps de parole n'expire, j'aimerais dire quelques mots au sujet des prix. Je suppose qu'une vaste bureaucratie pourrait surveiller les centaines de milliers d'étiquettes de prix dans les magasins d'un bout à l'autre du pays; à mon avis, c'est une mauvaise méthode. J'espère donc que mes collègues, des deux côtés, feront ce que j'ai l'intention de faire, c'est-à-dire de surveiller les prix à partir de mon bureau. Les consommateurs, les maîtresses de maison et d'autres qui achètent des produits tous les jours et comparent les prix tous les jours peuvent nous